



Conseil du 8e arrondissement

Séance du mercredi 2 novembre 2022

Voeu pour que la Maire du 8e arrondissement informe ou fasse informer les habitants et les usagers du 8e arrondissement sur l'avenir des lignes de bus n°21 et n°95

Considérant que les lignes de bus n°21 et n°95 ont été dévoyées en 2020, depuis la rue d'Amsterdam vers la rue de Saint-Pétersbourg, consécutivement à la création d'une piste cyclable rue d'Amsterdam,

Considérant que, si la piste cyclable de la rue d'Amsterdam initialement présentée comme provisoire a finalement été pérennisée en 2021 par la Mairie de Paris, l'avenir des lignes de bus dévoyées n'a pas fait l'objet d'une information à destination des habitants et des usagers du 8e arrondissement,

Considérant que les dévoiements des lignes de bus n°21 et n°95 rue de Saint-Pétersbourg génèrent pourtant de très nombreuses externalités négatives : moindre adaptation de l'offre à la demande locale de transports en commun par bus, augmentation des lignes en superposition et embouteillage en conséquence du sens descendant où circulent déjà les lignes n°66 et n°80, dégradation de la régularité et de la capacité des bus, accroissement de l'insécurité pour les piétons, nuisances sonores pour les riverains,

Considérant que ces externalités négatives s'ajoutent à celles résultant déjà des modifications du plan de circulation générale et des nombreux chantiers de travaux, trop souvent mal coordonnés, en cours dans ce quartier du 8e arrondissement,

Considérant que la réorganisation du réseau de bus incombe au syndicat Île-de-France Mobilités, à la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et à la Ville de Paris,

Considérant que la Maire du 8e arrondissement est par ailleurs Conseillère régionale d'Île-de-France et qu'elle appartient à la majorité régionale dont la Présidente est également Présidente du syndicat Île-de-France Mobilités,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8e arrondissement, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Maire du 8e arrondissement informe ou fasse informer par Île-de-France Mobilités et / ou la RATP les habitants et les usagers du 8e arrondissement sur l'avenir des lignes de bus n°21 et n°95.